

Modification du contrat de fonds

Pictet CH Target

Pictet Asset Management SA | 26 mai 2023

Il est porté à la connaissance des porteurs de parts que Pictet Asset Management SA, en sa qualité de direction de fonds, ainsi que Banque Pictet & Cie SA, en sa qualité de banque dépositaire, ont décidé de procéder aux modifications suivantes du contrat de fonds:

§8. Politique de placement

LPP Sustainable Multi Asset 10
LPP Sustainable Multi Asset 25
LPP Sustainable Multi Asset 40
LPP Sustainable Multi Asset 60

Pour chacun des compartiments précités, la lettre f prévoit désormais que la direction de fonds investit au minimum 75% de la fortune du compartiment dans des actifs durables. Elle peut investir dans d'autres actifs au vu de leurs perspectives de rendement ou lorsque des actifs durables ne sont pas disponibles, ou pas disponibles en suffisance, au sein de la classe d'actifs considérée.

§15. Répartition des risques

Au chiffre 11, il est désormais précisé que lorsqu'un des compartiments fonds de fonds demande le remboursement d'une partie importante des actifs d'un compartiment cible, la direction de fonds du compartiment cible peut, aux fins d'éviter un impact préjudiciable aux investisseurs restants, décider de mettre en œuvre le gating (réduction de toutes les demandes de rachat et report de la part restante au jour de passation d'ordre suivant). Si le remboursement ne peut néanmoins pas être effectué sans impact préjudiciable, il ne pourra pas être honoré ; dans ce cas, le compartiment cible devra être liquidé sans préavis, et le montant du remboursement sera versé au compartiment fonds de fonds en tant que produit de liquidation.

Lors de l'approbation du contrat de fonds, la FINMA vérifie exclusivement les dispositions au sens de l'art. 35a al. 1 let. a-g OPCC et établit leur conformité légale.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Nous signalons aux investisseurs qu'ils pourront, dans les 30 jours qui suivent la présente publication, faire valoir auprès de la FINMA, Laupenstrasse 27, 3003 Berne, leurs objections aux modifications proposées ci-dessus, ou demander le paiement de leurs parts en espèces selon les dispositions du fonds régissant le remboursement des parts. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement auprès de la direction de fonds ainsi qu'auprès de la banque dépositaire un exemplaire du nouveau contrat de fonds.

Genève, le 26 mai 2023

La direction de fonds
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

La banque dépositaire
Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73